

L'Air de Martinique

Bulletin trimestriel d'information sur la qualité de l'air en Martinique



N°58, janvier - mars 2016

édito

La Cour des Comptes a publié le 21 janvier 2016, un rapport sur les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air.

Il est d'abord réjouissant de lire que la Cour salue le travail accompli par le réseau de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire français. Mais on retiendra surtout que la Cour constate qu'«il n'existe pas en France de politique clairement structurée en matière de lutte contre la pollution de l'air, mais un empilement de dispositifs hétérogènes, applications de directives européennes». Elle souligne aussi que «les interventions sur le plan national perturbent les mesures prises au niveau local et ont pu retarder ou limiter la mise en œuvre d'outils efficaces».

Madininair partage nombreux de ces constats et espère donc que les politiques publiques évolueront et seront vite à la hauteur de l'enjeu de santé publique qu'est la qualité de l'air.

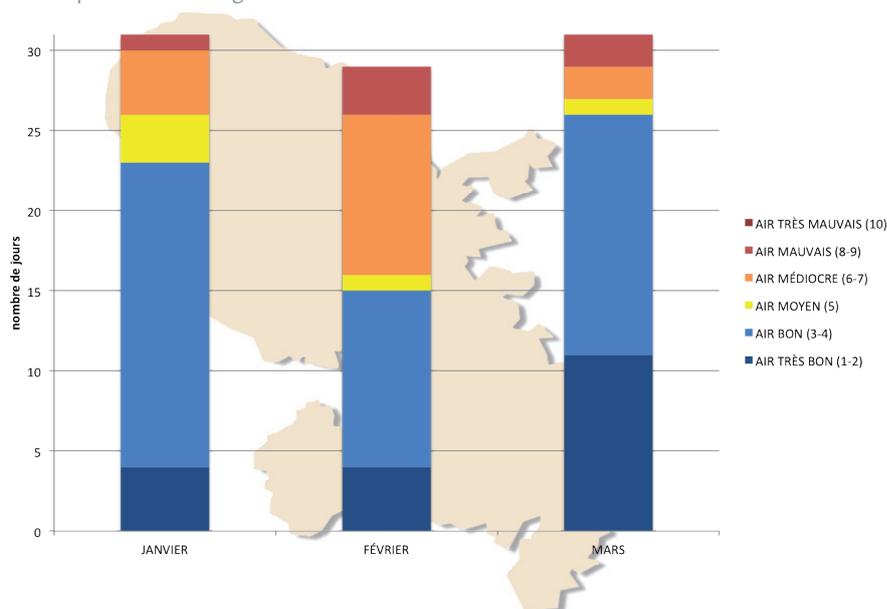
(qualité de l'air)

Une météo favorable à une bonne qualité de l'air

Madininair a enregistré des indices très bons et bons (de 1 à 4) sur 70% de ce premier trimestre 2016. Les conditions météorologiques assez inhabituelles pour un carême (pluviométrie excédentaire) peuvent justifier cette bonne qualité de l'air, particulièrement au mois de mars.

Cependant, en février, il est à noter une occurrence anormale de brume de sable. Le principal épisode de pollution dû aux particules fines d'origine désertique a été observé du 29 février au 2 mars. Au cours de cet épisode de pollution, l'indice maximal relevé a été 9 (le 29/02/16).

Indices de qualité de l'air enregistrés au cours du 1^{er} trimestre 2016



AGENDA MADININAIR

- les 15 et 16 avril : Valora, village du Développement Durable et de l'Environnement
- du 23 mars au 18 mai : mesures du dioxyde d'azote à Rivière-Salée et Ducos
- du 20 avril au 13 juin : évaluation de la qualité de l'air en zone protégée (Nord Caraïbes)

Données trimestrielles



(le dioxyde d'azote NO₂)

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration horaire	
	moyenne trim. ^a	maxi. horaire	nbre dép. ^{b&c}
Fort-de-France / Renéville <i>trafic</i>	23	78	0
Fort-de-France / Bishop <i>urbaine</i>	17	86	0
Fort-de-France / Concorde <i>trafic</i>	45	179	0
Fort-de-France / Lycée Bellevue <i>périurbaine</i>	9	40	0
Fort-de-France / Hôtel de Ville <i>urbaine</i>	18	72	0
Lamentin / Bas Mission <i>urbaine</i>	15	82	0
Robert / Bourg <i>urbaine</i>	5	35	0
Robert / Mansarde <i>trafic</i>	11	49	0

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires

- a. objectif de qualité : 40 µg/m³ en moyenne annuelle
- b. valeur limite horaire : 200 µg/m³
- c. seuil d'information-recommandation : 200 µg/m³ en moyenne sur une heure et, seuil d'alerte : 400 µg/m³ durant 3 heures consécutives

i Le dioxyde d'azote est un polluant atmosphérique dû au trafic automobile et à certaines activités industrielles.

Ce premier trimestre 2016 est marqué par des **dépassements des seuils réglementaires sur les particules fines PM10**. Des dépassements du seuil de 50 µg/m³ sont observés sur toutes les stations. Les maxima journaliers ont tous été enregistrés le même jour : le 29 février 2016. Cette journée a été marquée par une brume de sable assez dense.

Le nombre le plus élevé de dépassements journaliers du seuil de 50 µg/m³ est enregistré sur la station trafic «Fort-de-France / Renéville» : 19 dépassements.

Pour les particules fines inférieures à 2,5 micromètres, Madininair observe également une **moyenne trimestrielle élevée** de 12 µg/m³ : une concentration supérieure à 10 µg/m³, l'objectif de qualité annuel.

Pour le dioxyde d'azote, il est à noter que la **station trafic «Concorde / Fort-de-France»** enregistre une concentration trimestrielle de 45 µg/m³ : une **concentration supérieure à 40 µg/m³**, l'objectif de qualité annuel.

Pour les 2 autres polluants réglementaires, à savoir l'ozone et le dioxyde de soufre, les normes sont respectées.

A noter la mise en service de la station périurbaine de Saint-Pierre au cours de ce trimestre.

Procédures préfectorales

Au cours du trimestre écoulé, **16** procédures d'information et recommandation ont été activées en raison d'une pollution en particules fines PM10.

(les particules PM10)



Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière	
	moyenne trim. ^a	maxi. jour	nbre dép. ^{b&c}
Fort-de-France / Renéville <i>trafic</i>	40	84	19
Fort-de-France / Bishop <i>urbaine</i>	24	69	6
Schoelcher / Bourg <i>urbaine</i>	21	53	1
Lamentin / Bas Mission <i>urbaine</i>	26	72	9
Robert / Bourg <i>urbaine</i>	22	65	3
Robert / Mansarde <i>trafic</i>	27	73	7
Saint-Pierre / CDST <i>périurbaine</i>	23	68	4

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires

- a. objectif de qualité : 30 µg/m³ en moyenne annuelle
- b. valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne sur une journée
- c. seuil d'information-recommandation : 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures et, seuil d'alerte : 80 µg/m³ durant 24 heures

i Les particules fines PM10 sont des particules en suspension dans l'air de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles viennent principalement de l'activité industrielle, du trafic routier et des brumes de sable.



(les particules PM_{2,5})

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière
	moyenne trim. ^{a & b}	maxi. jour
Fort-de-France / Hôtel de Ville <i>urbaine</i>	12	29

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **10 µg/m³** en moyenne annuelle
b. valeur limite : **25 µg/m³** en moyenne annuelle

i Les **particules fines 2,5** sont des particules en suspension dans l'air de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles sont d'origine multiple.



(le dioxyde de soufre SO₂)

Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration journalière		concentration horaire	
	moyenne trim.	maxi. jour	nbre dép. ^b	maxi. horaire	nbre dép. ^c
Fort-de-France / Lycée Bellevue <i>périurbaine</i>	0	2	0	20	0
Fort-de-France / Etang Z'abricot <i>industrielle</i>	2	18	0	44	0
Robert / Bourg <i>urbaine</i>	1	3	0	32	0

>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **50 µg/m³** en moyenne annuelle
b. valeur limite journalière : **125 µg/m³**
c. seuil d'information-recommandation : **300 µg/m³** en moyenne sur une heure et, seuil d'alerte : **500 µg/m³** durant 3 heures consécutives

i Le **dioxyde de soufre** est un polluant principalement d'origine industrielle.

(l'ozone O₃)



Stations de mesures continues (concentration en µg/m ³)	concentration trimestrielle	concentration horaire	
	moyenne trim.	maxi. horaire	nbre dép. ^{b & c}
Lamentin / Bas Mission <i>urbaine</i>	29	64	0
Fort-de-France / Lycée Bellevue <i>périurbaine</i>	40	77	0
Sainte-Luce / Morne Pavillon <i>périurbaine</i>	47	80	0
Robert / Bourg <i>urbaine</i>	NA	80	0
Saint-Pierre / CDST <i>urbaine</i>	37	71	0

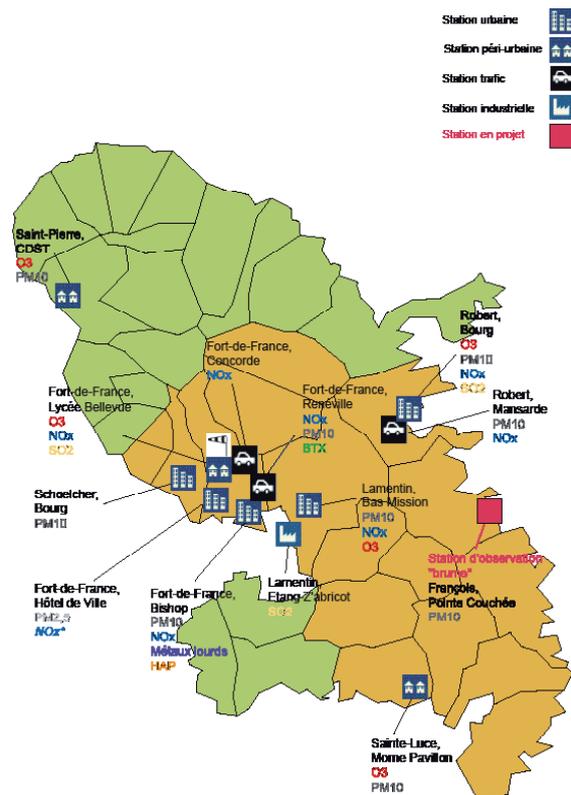
>>> Comparaison aux valeurs réglementaires a. objectif de qualité : **120 µg/m³** en moyenne sur 8 heures
b. seuil d'information-recommandation : **180 µg/m³** en moyenne horaire
c. seuil d'alerte : **240 µg/m³** en moyenne horaire

i L'**ozone** est issu de réactions chimiques complexes entre divers polluants sous l'effet du rayonnement solaire.



Réseau Madinair

IMPLANTATION DES STATIONS DE MESURES FIXES



Retrouvez l'ensemble des données et mesures de Madinair sur <http://www.madinair.fr/Mesures-et-donnees>



EN BREF...

- **ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES PORTS À VOCATION INTERMODALE DE LA CACEM**

Dans le cadre du programme AIR CACEM, Madininair doit réaliser en 2016 une évaluation de la qualité de l'air dans 4 ports à vocation intermodale : Port-Cohé, la Pointe Simon, Etang Z'abricot et le bourg Schoelcher. Les deux premières campagnes de mesure ont été effectuées du 22 février au 07 mars. Madininair a effectué sur chaque site, des prélèvements passifs du dioxyde d'azote, du dioxyde de soufre et du benzène.

- **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME THODIARD À LA PRÉSIDENTE DE MADININAIR**

Suite à la mise en place de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) en décembre 2015, la Présidence de Madininair assurée précédemment par la Région a dû être renouvelée. Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 22 mars 2016 afin de procéder à l'élection des membres manquants du Conseil d'Administration (CA) et de la nouvelle présidence. Deux nouveaux membres ont été élus au CA dans le collège «collectivités locales» : la CTM et la Ville du François (qui a également été désignée au Bureau de l'association). Le nouveau bureau a ensuite réélu Madame Marie-France Thodiard, représentante de la Ville du François, à la Présidence de l'association - poste qu'elle occupe depuis juin 2014.

- **VILLAGE SANTÉ DE SAINTE-LUCE**

Le mardi 1^{er} mars, Madininair a tenu un stand d'information sur la qualité de l'air à l'occasion d'un Village Santé organisé par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sainte-Luce. (crédit



(surveillance environnementale)

Surveillance de la qualité de l'air à proximité des carrières du Nord-Caraïbes



Dans le cadre du Comité d'Information et de Suivi des Carrières (CIS), Madininair a été sollicité pour renouveler en 2016, l'étude de la qualité de l'air à proximité des carrières Nord-Caraïbes.

Depuis 2004, cette étude est menée tous les deux ans afin de suivre l'impact de l'activité d'exploitation des carrières Nord-Caraïbes sur la qualité de l'air de Saint-Pierre. Au cours de ces études, les polluants mesurés sont les particules fines dont le diamètre est inférieur à 10µm (PM10) et le dioxyde d'azote (NO₂).

Les études précédentes (2004, 2006-2007, 2012 et 2014) ont mis en évidence des zones à risque de dépassement des normes environnementales pour ces deux polluants. En 2016, le Comité d'Information et de Suivi des Carrières (CIS) a

donc décidé de renforcer la surveillance sur 5 sites de mesure présentant des dépassements ou des risques de dépassement des normes environnementales : à Fond Canonville, au lieu-dit « Coulée Rivière Blanche », dans le quartier Périnelle, à l'entrée nord du bourg de Saint-Pierre et, au quartier La Galère.

Ainsi, cette année, Madininair disposera sur les 4 premiers sites, tous les 3 mois, un moyen mobile pendant 2 semaines consécutives pour avoir une représentativité annuelle des concentrations en particules PM10 et en dioxyde d'azote.

Le site du quartier La Galère fera l'objet d'une surveillance continue grâce à la station fixe implantée dans l'enceinte du Centre de Découverte des Sciences de la Terre.